



DÉPARTEMENT DES  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
ARRONDISSEMENT DE CERET

DECISION DU MAIRE  
N°151/2022

**Mise à disposition de la Salle Bartissol à Christophe  
GARCIA le 24 septembre 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu la délibération n°14/juin/2020 du 15 juin 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

Considérant la demande de Monsieur Christophe GARCIA qui souhaite bénéficier d'une mise à disposition de la salle Bartissol afin d'y organiser une fête familiale le 24 septembre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de définir les conditions d'utilisation de la salle Bartissol avec l'établissement d'une convention de prêt à titre gratuit ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une convention de prêt de la salle Bartissol est établie au bénéfice de Monsieur Christophe GARCIA, pour l'organisation d'une fête familiale.

La mise à disposition interviendra le 24 septembre 2022, à titre gratuit.

**Article 2** : Le Directeur Général des services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Banyuls-sur-Mer, le jeudi 25 août 2022

Le Maire,  
Jean-Michel SOLÉ

